

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2025- 295

Marché pour le remplacement des menuiseries extérieures dans les bâtiments et les logements communaux de la Ville de Neuilly-Plaisance - Lot 02 : menuiseries en aluminium

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de disposer d'un marché de remplacement des menuiseries extérieures dans les bâtiments et les logements communaux de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Considérant le lot 2 de menuiseries aluminium,

Considérant la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le BOAMP le 17 mars 2025,

Considérant que les sociétés FERMETURES MORATIN, POSEBOIS, VULCAIN, ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION, GREEN BAIE, FMD, ETABLISSEMENTS FLAVIGNY, ERI, MOPAL et ALPHAMETAL ont remis une candidature et une offre,

Considérant que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

Considérant les phases de négociation lancées par courriel en date du 18 août et du 02 septembre 2025 auprès de l'ensemble des candidats,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société ALPHAMETAL, sise 24 rue Emile Baudot à Palaiseau (91120) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 17 / 10 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20250915-DM-CAM2025295-CC
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

Article 1 : De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant le remplacement des menuiseries extérieures dans les bâtiments et les logements communaux de la Ville de Neuilly-Plaisance - Lot 02 : menuiseries en aluminium, avec la société ALPHAMETAL, sise 24 rue Emile Baudot à Palaiseau (91120), avec un montant minimum de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC et un montant maximum de 600 000 € HT soit 720 000 € TTC.

Article 2 : Précise que la durée initiale du présent marché est d'un an à compter de sa notification au titulaire. Le marché est ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une période d'une année, sans que la durée totale n'excède quatre ans.

Article 3 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

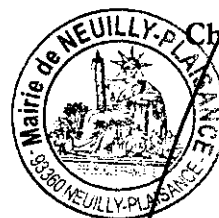
Article 4 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Noisy-le-Grand.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 15/10/2025



Christian DEMUYNCK

Maire

Certifié exécutoire

Acte publié le 17 / 10 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20250915-DM-CAM2025295-CC
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025